

UN SERVICE ADAPTÉ À VOTRE PROPRIÉTÉ ET VOS BESOINS



Valorisation du patrimoine forestier

Avec Néosylva, le propriétaire s'assure de transmettre à ses descendants un patrimoine forestier mis en valeur et géré durablement. Le contrat signé fait l'objet d'un acte notarié, assurant une pérennité de l'accompagnement.



Partage des recettes à long terme

Néosylva ne prend aucun frais de gestion et se rémunère avec le propriétaire sur la valeur créée à long terme. Nos intérêts sont étroitement alignés.



Fiscalité et accès aux aides financières inchangés

Le propriétaire conserve l'ensemble de ses droits en matière de fiscalité. L'offre Néosylva est cumulable avec d'autres dispositifs d'aides financières existants.



Simplicité des démarches

Avec l'appui des professionnels de la filière, Néosylva se charge de la gestion forestière et accompagne le propriétaire dans toutes ses démarches administratives : élaboration ou modification du Document de Gestion Durable, autorisation de coupe, demande de subvention...



Résiliation possible à partir de 7 ans

Dès la septième année, le propriétaire peut à tout moment mettre fin au contrat en versant à Néosylva une indemnité dont le montant est prédéfini au contrat.

L'OFFRE DE FINANCEMENT NÉOSYLVA

Néosylva :

> Demande au propriétaire de réinvestir une part forfaitaire des recettes tirées de la vente des bois exploités avant reboisement

> Apporte le reste des financements requis

> Dans toute situation, ne demande aucune avance de trésorerie au propriétaire

Dans le cas de boisement de terres agricoles ou suite à un épisode de dépérissement majeur (scolytes et chararose), Néosylva peut financer la totalité des travaux.

	Propriétaire	Néosylva
Recettes bois préexistants	100%*	0%
Dépenses travaux forestiers et gestion	de 0% à 50%*	de 50% à 100%*
Recettes éventuelles services environnementaux	de 0% à 50%**	de 50% à 100%**
Recettes bois à terme	50%	50%
Recettes chasse	100%	0%

* Il est demandé au propriétaire de réinvestir dans les travaux forestiers au minimum 50% des recettes de bois préexistants et au plus 50% du coût prévisionnel des travaux

** au prorata de la participation au coût des travaux

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



Superficie

À partir de 2 hectares



Localisation

France métropolitaine

LES ÉTAPES DU CONTRAT NÉOSYLVA

DÉFINITION DU PROJET



Néosylva



Diagnostic de la forêt en lien avec un gestionnaire forestier, identification des parcelles forestières à reboiser et des parcelles agricoles à boiser, démarches auprès de l'administration.

Propriétaire



Validation des parcelles et des itinéraires sylvicoles.

NEOSYLVA S'ADAPTE
AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CHAQUE FORÊT
ET AUX DEMANDES DES PROPRIÉTAIRES.

RÉCOLTE DU PEUPELEMENT EXISTANT

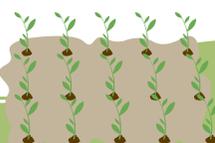


A la demande du propriétaire, assistance pour l'exploitation et la commercialisation des bois.



100% des recettes reviennent au propriétaire, qui en réinvestit une part dans les travaux de reboisement.

ÉTABLISSEMENT DE LA PLANTATION



Maitrise d'œuvre et cofinancement des travaux.



Financement de la part forfaitaire des travaux définie au contrat. Celle-ci peut être diminuée d'aides financières au reboisement auxquelles le propriétaire reste éligible.

ENTRETIEN ET GESTION



Gestion du nouveau peuplement pendant toute la durée du contrat : entretiens, élagages, éclaircies...



Le propriétaire continue de disposer de sa forêt et de ses usages notamment de la chasse.



Résiliation possible à partir de la septième année.

COUPE FINALE ET REBOISEMENT



Maitrise d'œuvre de l'exploitation et de la commercialisation des bois de la coupe finale et établissement de la plantation suivante.



Le propriétaire et Néosylva partagent les recettes issues de la gestion sylvicole.



LE PROPRIÉTAIRE RÉCUPÈRE
L'ENSEMBLE DE SES DROITS
DE GESTION À L'ISSUE DU
CONTRAT.

LES ENGAGEMENTS DE NÉOSYLVA



Développement économique local

Néosylva s'appuie sur le savoir-faire des professionnels de la filière pour réaliser l'essentiel des opérations sylvicoles, en privilégiant les acteurs économiques locaux.



Responsabilité socio-environnementale

Convaincus que la forêt vaut bien plus que sa simple valeur économique, nous nous engageons au maintien des fonctions sociales et environnementales qui lui sont liées.

LES PARTENAIRES DE NÉOSYLVA

Les principaux partenaires financiers de Néosylva sont :



Pour suivre et gérer les projets sylvicoles dans le temps, Néosylva a tissé un réseau de partenaires de proximité issus de la filière forêt-bois.



« Alors que près de la moitié de la production biologique reste inexploitée en forêt française chaque année, les importations de produits bois continuent d'augmenter.

Face aux changements climatiques, la communauté scientifique s'accorde sur l'urgence d'adapter nos écosystèmes forestiers qui présentent, de façon croissante sur l'ensemble du territoire, des signes de dépérissement.

Avec les propriétaires et l'ensemble des acteurs de la filière, nous contribuons à répondre à ces défis majeurs.»

Jean-Guérolé Cornet, président de Néosylva

 **NEOSYLVA**
valoriser nos forêts

Propriétaires forestiers

Néosylva finance vos travaux et vous accompagne dans la gestion de votre forêt

www.neosylva.fr

UN MODÈLE INSPIRÉ DU FOND FORESTIER NATIONAL

 **NEOSYLVA**
valoriser nos forêts

Tél : 02 28 29 23 31
contact@neosylva.fr
www.neosylva.fr

SIEGE
Bâtiment B
15 Boulevard Léon Bureau
44200 Nantes
pbesseau@neosylva.fr

Antenne GRAND EST
Hôtel de l'Innovation Bois
3 Avenue Pierre Blanck
88000 EPINAL
lwolff@neosylva.fr

Antenne CENTRE
edelaffon@neosylva.fr